



Les mini thèses en français à partir de 2026

Code de l'épreuve: 017379

Code de l'écrit + soutenance: 017379

Code de la présentation: 017279

Principales nouveautés (depuis 2026)

1. Unification des systèmes de dépôt
Les mini thèses seront désormais soumises dans un seul et même système intégré – la plateforme unifiée Shiluvit (המערכת השילובית).
→ Voir les détails sous la rubrique « Soumission du projet de recherche ».
Des formations sur le nouveau système seront organisées après les fêtes de Tishri.
2. Ajout d'une composante obligatoire à l'évaluation externe : la présentation (פרזנטציה)
À partir de l'année, les travaux devront inclure une présentation orale obligatoire dans le cadre de l'évaluation externe.
→ *Détails disponibles sous la section « Examen en présentiel » et dans l'Annexe 7.*
3. Mises à jour des délais de dépôt des travaux à évaluer
 - Première session: réservée aux élèves de terminale (י"ב).
 - Deuxième session: réservée aux élèves de première (י"א).
 - Voir la section « Délais de soumission » pour le calendrier détaillé
4. Directives et pratiques actualisées pour un usage optimal de l'intelligence artificielle
Introduction du modèle Navo'n (נבו"ן) – *Apprentissage et recherche assistés par intelligence artificielle*.
→ Voir la section « Intelligence artificielle générative dans les mini-thèses » pour les règles d'utilisation et les exemples d'intégration pédagogique.

Qu'est-ce qu'une mini thèse (עבודת גמר)?

La mini thèse est une **recherche académique, appliquée ou expérimentale**, rédigée par un élève du secondaire.

Il s'agit d'une étude autonome, menée dans le cadre d'un cours **de 5 unités de valeur** au baccalauréat israélien (בגרות), sous la supervision d'un enseignant ou d'un directeur de thèse.

Il s'apparente à un **mémoire de séminaire universitaire de premier cycle**, conformément aux exigences du Ministère de l'Éducation et aux normes pédagogiques du Département de l'enseignement secondaire.

L'objectif principal du travail est de permettre à l'élève :

- ✓ De **formuler une problématique de recherche** pertinente
- ✓ De **mener une investigation indépendante**, fondée sur des sources et des méthodes fiables
- ✓ De **développer une réflexion critique** et une approche scientifique personnelle
- ✓ De **présenter les résultats** sous une forme structurée, claire et argumentée

Un bon travail de fin d'études doit **apporter un éclairage nouveau ou original** sur un sujet donné soit par une analyse innovante d'un problème connu, soit par la mise en lumière d'un aspect rarement étudié.

L'élève est encouragé à mobiliser des connaissances actualisées et à adopter une démarche intellectuelle rigoureuse.

Ce **processus d'apprentissage autonome et approfondi** favorise l'esprit critique, la discipline personnelle, la capacité de synthèse et la curiosité intellectuelle. Il exige du temps, de l'investissement et une démarche méthodique.

Qui peut rédiger et soumettre un travail de fin d'études ?

Peuvent rédiger et soumettre un travail de fin d'études :

- Tout élève inscrit dans un **établissement secondaire agréé par le Ministère de l'Éducation**, apprenant le français dans le cadre des examens de בגרות (baccalauréat).
- **Les élèves isolés inscrits dans un établissement secondaire** se préparant sel à l'épreuve du Bac (n'ayant pas de professeur de français officiel).
- Les élèves du programme **HILA** (pour jeunes de 16 à 18 ans) peuvent également présenter un travail, sous réserve de validation par la commission du programme et de l'encadrement approprié.

Ne peuvent pas soumettre de travail :

- Les candidats **externes** (élèves non-inscrits dans un établissement du système éducatif israélien) ;
- **Les anciens élèves** se présentant à titre individuel.

Chaque élève souhaitant entreprendre un travail de fin d'études doit soumettre un projet de recherche (הצעת מחקר) uniquement après que **sa directrice ou son directeur de thèse a reçu l'autorisation de l'inspection du français**, et ce, pour validation préalable avant le début de la rédaction. Cette proposition doit être rédigée **en classe de seconde ou première**, selon la planification de l'établissement, et validée par l'inspection nationale. La **rédaction du travail complet** s'effectue **sur deux ans**. **Aucune rédaction ne peut être entamée sans validation préalable de la proposition par le Ministère.**

Chaque travail doit être **réalisé individuellement** :

- Il est interdit de rédiger un travail collectif.
- Le contenu doit être le fruit d'une recherche personnelle et autonome.
- Deux élèves ne peuvent pas soumettre de travaux identiques, même s'ils portent sur un même thème général (les démarches et analyses doivent être distinctes).

Tout élève doit être accompagné par un directeur ou directrice de thèse qualifié dans le domaine d'étude concerné et **autorisé par l'inspection**. Ce dernier guide la recherche, conseille sur la méthodologie et valide les étapes de progression.

Types de travaux

1 Travail indépendant (עצמאית)

- Il s'agit d'un travail de recherche complet, rédigé individuellement, sur un sujet choisi librement par l'élève avec son directeur ou sa directrice de thèse. Ce travail n'est pas lié à une matière enseignée au baccalauréat.
- Il correspond à un volume de 5 unités d'étude et ne remplace pas une épreuve externe.
- Il vise à approfondir un domaine d'intérêt personnel, selon les normes académiques du Ministère.

2 Travail lié (צמודה) – équivalent à une épreuve externe (בגרות ממירה)

- Ce type de travail remplace l'examen de baccalauréat dans la discipline concernée.
- L'élève doit avoir suivi **tous les cours de la matière**, être présent aux évaluations continues et remplir les conditions d'apprentissage du programme officiel.

- Le travail est noté comme épreuve externe et figure sur le relevé de notes du baccalauréat.
- La note finale remplace celle de l'examen écrit.

Modèles de travaux

Tous les travaux doivent comporter :

- Un **cadre théorique solide** (concepts, modèles, références scientifiques)
- Une **méthodologie claire de recherche**
- Une **analyse critique et argumentée des données ou sources**

En français, les types de travaux possibles selon la méthode sont :

1. **Travail théorique**— modèle A
 - Typique des sciences humaines et sociales
 - Basé sur la comparaison de textes, d'idées ou de concepts autour d'une problématique commune
 - L'analyse repose sur des sources primaires et secondaires
2. **Travail appliqué à caractère social** — modèle B
 - Propre aux sciences sociales, à l'éducation, à la psychologie, à la sociologie.
 - Intègre des observations, entretiens, questionnaires ou analyses de contenu.
 - Vise à relier théorie et pratique
3. **Travail artistique ou créatif** — modèle C
 - Fondé sur une œuvre ou un projet créatif (théâtre, danse, arts plastiques, cinéma, musique)
 - Le travail comporte deux volets : une **partie écrite analytique** et une **production artistique originale**
 - L'analyse théorique doit être en lien direct avec la création présentée

Délais de remise de travaux et de présentation pour évaluation

Les **travaux de fin d'études** (עבודות גמר), dans **toutes les disciplines et tous les districts** doivent être **soumis exclusivement via le système intégré "Shiluvit" en ligne** (המערכת השילובית). Cette directive s'applique uniquement aux établissements **secondaires agréés** par le Ministère de l'Éducation et concerne les conditions et procédures de soumission des travaux à des fins d'évaluation.

Public concerné

- Les élèves de première (יא') et terminale (י"ב) dont la proposition de recherche a été **approuvée l'année précédente** sont autorisés à soumettre leur travail final pour évaluation.

- Le travail doit impérativement être **validé dans le système Shiluvit** avant toute évaluation.

 Calendrier de soumission des travaux pour évaluation et de présentation des exposés – Mis à jour pour l'année 5787 – תשפ"ז (2026-2027)

Les périodes officielles de soumission (en hébreu) sont fixées dans le Portal [ICI](#)

La partie écrite des travaux de fin d'études sera soumise à partir de cette année uniquement via la nouvelle plateforme *Shiluvit*. Les élèves de première (Yud-Alef) et de terminale (Yud-Bet) sont autorisés à soumettre leur mini-thèse l'année suivant l'approbation de leur proposition de recherche. La soumission sera possible aux dates suivantes :

1^{re} session – Ouverte à l'ensemble des candidats

Soumission des travaux pour évaluation (ouverte à tous)

Les élèves de terminale et première peuvent soumettre leur travail de fin d'études (la partie écrite) sur la nouvelle plateforme *Shiluvit* aux dates suivantes :

- **Du:** dimanche 24 Tevet 5787 - **3 janvier 2027**
- **Jusqu'au:** dimanche 30 Shevat 5787 - **7 février 2027**

À l'échéance de cette date, la plateforme sera fermée et il ne sera plus possible d'ouvrir de dossiers ni de soumettre de travaux. Les élèves ayant soumis leur travail écrit lors de la première session dans le cadre des dates indiquées ci-dessus recevront une convocation pour les journées d'examen en présentiel à l'une des dates suivantes :

Épreuve	Date hébraïque	Date civile
Présentation – Session 1	Mercredi 22 Adar II	31/03/2027
Présentation – Session 2	Lundi 27 Adar II	05/04/2027
Présentation – Session 3	Mercredi 29 Adar II	07/04/2027
Présentation – Session 4	Lundi 5 Nissan	12/04/2027

Précisions:

- Il n'est pas possible de solliciter une date particulière; le calendrier sera déterminé selon les critères de l'Inspection des travaux de fin d'études et de l'équipe d'inspection (*Mafmar*).
- Il **n'existe aucune session de rattrapage** (*Moed Bet*) pour la présentation orale; la date figurant sur la convocation est obligatoire.
- L'absence le jour de l'examen entraîne l'attribution de la note 0 au module de présentation dans les composantes de l'évaluation externe.

2^e session – Ouverte uniquement aux élèves de première (Yud-Alef)

Soumission des travaux pour évaluation

La plateforme *Shiluvit* sera ouverte pour la soumission des travaux pour une période complémentaire aux dates suivantes :

- **Du:** dimanche 26 Adar II 5787 - **4 avril 2027**
- **Jusqu'au:** dimanche 2 Iyar 5787 - **9 mai 2027**

La soumission lors de cette seconde session est réservée exclusivement aux élèves ayant déposé leur proposition de recherche en classe de 10^e (Yud) et soumettant leur travail en classe de 11^e (Yud-Alef). Seuls font exception les travaux de fin d'études incluant un volet pratique en danse, qui doivent obligatoirement être soumis lors de la première session.

À l'échéance de cette date, la plateforme sera fermée et il ne sera plus possible d'ouvrir de dossiers ni de soumettre de travaux.

Les élèves ayant soumis leur travail écrit lors de la seconde session dans le cadre des dates indiquées ci-dessus recevront une convocation pour les journées d'examen en présentiel à l'une des dates suivantes :

Épreuve	Date hébraïque	Date civile
Présentation – Session 4	Mardi 10 Sivan	15/06/2027
Présentation – Session 5	Mardi 17 Sivan	22/06/2027

Clarifications:

- Il n'est **pas possible de choisir une date précise**. Les convocations seront fixées selon les critères de l'Inspection nationale des travaux de fin d'études et du service du מפקח (inspectrice disciplinaire).
- **Aucune session de rattrapage** n'est prévue : la **convocation est obligatoire**.
- L'**absence** à la journée d'évaluation entraîne **une note de 0** pour la composante «présentation orale».

Composantes de l'évaluation externe

L'évaluation nationale du travail de fin d'études comprend **plusieurs volets** définis par le Ministère de l'Éducation :

Composante	Calcul de la note finale	Évaluateur
Travail écrit (rapport complet)	60 %	Évaluateur externe (מְעַרְך חיצוני)
Présentation orale	20 %	Evaluateur externe (jury)
Soutenance (שיחת הגנה)	20 %	Evaluateur externe (jury)

Les grilles officielles d'évaluation figurent en **annexe 5 et 7** du document.

Présentation orale (פריזנטציה) et soutenance (שיחת הגנה)

Objectifs pédagogiques

- Évaluer la capacité de l'élève à présenter sa recherche de manière claire et structurée
- Vérifier la compréhension du sujet, de la méthodologie et des résultats
- Mesurer la maîtrise du vocabulaire disciplinaire
- Apprécier les compétences orales, la confiance et la capacité d'argumentation

Déroulement

L'entretien aura lieu en présentiel le jour de l'examen (après la présentation de l'exposé)

L'entretien de soutenance est une composante obligatoire du travail de fin d'études dans l'ensemble des disciplines et pour tous les modèles. La note attribuée à cet entretien compte pour **20 % de la note externe globale**. L'entretien se tiendra exclusivement après la soumission de la partie théorique (écrite) du travail et après la présentation de l'exposé.

À partir de l'année scolaire 5787 (2026-2027), cet entretien se déroule en présentiel, après la présentation de l'exposé. Cet entretien se déroule sur coordination individuelle entre l'évaluateur et l'élève.

L'entretien de soutenance est un échange individuel entre l'évaluateur et l'élève, au cours duquel l'évaluateur interrogera l'élève sur le contenu du travail et la démarche de recherche. L'entretien vise à **vérifier le niveau de connaissances, de compréhension et de maîtrise de l'élève concernant le travail écrit déposé et l'ensemble du processus de recherche qui en ressort**. L'élève doit maîtriser son sujet, savoir relier les concepts fondamentaux de la discipline à son travail, expliquer ses interprétations et exprimer une position, sans toutefois être tenu de se souvenir de tout ce qu'il a écrit.

Seuls l'évaluateur du travail écrit et l'élève seront présents lors de l'entretien de soutenance, sans aucun public ni accompagnateur (ni tuteur, ni enseignant, ni parent).

L'entretien se déroulera exclusivement dans la langue de rédaction du travail -en français.

Il est possible de consulter le travail écrit durant l'entretien. Aucun matériel de démonstration ou support visuel (tel que détaillé pour la présentation de l'exposé) ne sera utilisé: l'élève doit échanger avec l'évaluateur et répondre aux questions sans démonstrations ni illustrations, mais il peut s'aider de son travail écrit selon les besoins.

Il est possible de s'aider du module d'apprentissage interactif sur le portal pour les élèves, informations complémentaires.

La **présentation** dure entre **7 et 10 minutes**, suivie d'une soutenance de **20 à 30 minutes** avec deux examinateurs.

La note attribuée combine:

- ✓ La qualité du contenu (linguistique, artistique)
- ✓ La clarté de la communication
- ✓ La capacité à relier théorie et pratique
- ✓ La posture, la confiance et la réflexion personnelle

Remarques:

- La présentation et la soutenance se déroulent **dans la langue du travail écrit**.
- Pour les élèves à besoins particuliers, des **aménagements** peuvent être accordés (temps supplémentaire, assistance, accompagnement, etc.) conformément à la législation.
- Les examinateurs doivent être **neutres et indépendants** du personnel de l'école.
- Chaque séance est documentée et fait l'objet d'un **rapport d'évaluation officiel**.

Processus d'écriture et accompagnement méthodologique

La mini thèse doit être **rédigée progressivement**, sous le suivi du **directeur de thèse**.
Chaque étape du travail (introduction, cadre théorique, méthodologie, analyse, conclusion) fait l'objet d'un **contrôle régulier** afin d'assurer la cohérence et la rigueur scientifique.

Le travail doit démontrer la capacité de l'élève à :

- ✓ Définir une problématique pertinente et limitée dans son champ d'étude
- ✓ Formuler des hypothèses claires
- ✓ Interpréter les résultats avec esprit critique
- ✓ Conclure de manière argumentée en s'appuyant sur les données collectées

Les sources utilisées (livres, articles, corpus, sites, enquêtes, etc.) doivent être **référéncées selon les normes académiques internationales** (NAI ou équivalent), avec un souci constant de transparence et d'honnêteté intellectuelle.

Tout **travail copié ou plagié** — même partiellement — sera disqualifié et noté **0**.
Les enseignants sont tenus de signaler tout soupçon de plagiat à l'inspection nationale.

Intégrité académique et responsabilité

L'intégrité du processus est au cœur de la démarche éducative.
Chaque élève doit rédiger son travail **de manière indépendante**, en assumant la pleine responsabilité du contenu présenté.

L'élève doit **signer une déclaration officielle** (נספח הצהרת יושרה אקדמית) attestant que:

- Le travail est le fruit de son effort personnel.
- Les sources ont été citées correctement.
- Aucune aide non autorisée n'a été reçue, y compris par des outils numériques d'écriture automatique.

Cette déclaration est **obligatoire** et fait partie intégrante du dossier à remettre au Ministère.
L'absence de cette déclaration entraîne le **refus d'évaluation du travail**.

Utilisation de l'intelligence artificielle générative

Conformément aux directives du **Comité national pour l'intégrité académique** et du **Ministère de l'Éducation**, les élèves peuvent utiliser des outils d'intelligence artificielle générative (IA) à **certaines conditions strictes** :

Autorisé:

- Utiliser des outils d'IA pour **formuler des idées, réorganiser des données** ou **vérifier la clarté linguistique**.
- Employer des traducteurs automatiques pour un **usage ponctuel** (par exemple, traduction d'un texte source, reformulation de phrases simples).

Interdit:

- Utiliser l'IA pour **rédiger le texte principal** du travail
- Présenter du contenu généré automatiquement **sans vérification, ni citation de la source**

Chaque élève doit mentionner dans une note ou un paragraphe dédié :

« Ce travail a été réalisé avec l'assistance ponctuelle d'outils numériques d'aide à la rédaction (IA générative), utilisés uniquement pour la reformulation ou la correction linguistique. »

Le non-respect de ces directives constitue une **atteinte à l'intégrité académique** et entraîne l'annulation du travail.

 Grilles d'évaluation officielles

Les examinateurs externes utilisent des grilles standardisées (annexes 5 à 8) pour évaluer les travaux.

Ces grilles garantissent une **évaluation uniforme et équitable** à l'échelle nationale.

Éléments évalués pour le travail écrit :

1. Pertinence et originalité de la problématique
2. Cohérence entre la théorie et la méthodologie
3. Rigueur de l'analyse et qualité de l'argumentation
4. Structure logique et clarté du texte
5. Qualité de la langue et respect des conventions académiques
6. Présentation et bibliographie conformes aux normes

Éléments évalués pour la présentation et la soutenance :

1. Clarté et précision de la communication orale
2. Pertinence du support visuel
3. Maîtrise du contenu et capacité à répondre aux questions
4. Capacité à relier théorie et résultats
5. Attitude, assurance et expression personnelle

Chaque critère est noté selon une échelle nationale de **1 à 6**, dont la moyenne pondérée constitue la note finale.

Procédure d'appel et révision des notes

En cas de désaccord sur la note attribuée, une **demande de révision** peut être formulée par le directeur de l'établissement, **dans les 30 jours suivant la réception de la note**.

La demande doit être :

- Transmise **par voie officielle** via le système numérique du Ministère
- Accompagnée d'une **justification pédagogique claire** (et non émotionnelle)
- Signée par le **directeur de l'école** et le **coordinateur des mini thèses (רכז עבודות גמר)**

Le dossier est ensuite examiné par une **commission nationale de réexamen**, composée :

- de l'inspectrice de français (מפמ"ר) ;
- d'un représentant du département des examens
- d'un expert académique

La décision de la commission est **finale et sans appel**.

***Cas particuliers et équivalences**

- *Les élèves ayant effectué une partie de leur travail à l'étranger peuvent demander **une reconnaissance partielle** à condition que le contenu et le niveau répondent aux exigences israéliennes.*
- *Les travaux collectifs réalisés dans le cadre de programmes internationaux (Erasmus+, UNESCO, etc.) peuvent être **reconnus individuellement**, sous réserve de validation de la partie personnelle.*
- *Tout projet utilisant des **sources sensibles (témoignages, données humaines, images d'autrui, etc.)** doit obtenir une **autorisation éthique** préalable de l'école.*

Conclusion générale

Le travail de fin d'études constitue un **aboutissement du parcours d'apprentissage secondaire** et un **outil pédagogique central** dans la formation intellectuelle, méthodologique et culturelle de l'élève.

À travers la réalisation d'un tel travail, l'élève apprend à :

- ✓ Penser de manière critique et autonome
- ✓ Formuler des questions de recherche complexes
- ✓ Analyser des informations de manière rigoureuse
- ✓ Exprimer ses conclusions avec clarté, créativité et responsabilité

Ce processus exige un accompagnement attentif de la part des enseignants et des encadrants, qui guident l'élève **dans le développement de ses compétences en recherche, en écriture.**

Il s'agit d'un **espace de rencontre entre savoirs disciplinaires, curiosité personnelle et engagement citoyen**, dans l'esprit des valeurs éducatives du Ministère.

L'expérience acquise par les élèves à travers la recherche, la rédaction et la présentation de leur travail de fin d'études constitue une **préparation essentielle à l'enseignement supérieur.**

Elle renforce leur capacité à comprendre la complexité des phénomènes étudiés, relier la théorie à la pratique et dialoguer de manière argumentée avec autrui.

Le travail de fin d'études ne se limite donc pas à une évaluation scolaire : il est une **démarche de formation intellectuelle complète**, qui encourage la curiosité, la rigueur, l'éthique et la créativité.

Il incarne la mission fondamentale du système éducatif israélien : **former des apprenants responsables, ouverts sur le monde et engagés dans la société.**

Annexe 1 – Modèle de projet de recherche (הצעת מחקר)

1. Informations générales

- Nom de l'élève : _____
- Nom de l'établissement : _____
- Nom du directeur ou de la directrice de recherche : _____
- Domaine d'étude / discipline : _____
- Titre proposé du travail : _____

2. Sujet et justification du choix

Décrire en quelques lignes le **sujet choisi**, les **raisons du choix**, et son **intérêt scientifique, culturel ou social**.

Exemples : pertinence du thème pour la société israélienne, lien avec un sujet d'actualité, ou approfondissement d'un domaine d'apprentissage personnel.

3. Problématique et question de recherche

Formuler la **question centrale** du travail et, si nécessaire, les **sous-questions**.

La question de recherche doit être claire, spécifique, et permettre une investigation empirique ou théorique.

4. Hypothèses ou axes d'analyse

Présenter les **hypothèses principales** ou les **directions d'analyse** qui guideront la recherche.:

5. Sources et références principales

Lister les **sources** prévues : livres, articles, documents audiovisuels, entretiens, sites Internet, etc. Chaque source doit être pertinente et fiable.

7. Plan provisoire

Esquisser la **structure prévue** du travail (introduction, chapitres, conclusion, bibliographie).

Annexe 2 – Modèle général pour la structure de la mini-thèse

1. Page de couverture

- Titre du travail
- Nom de l'élève
- École
- Année scolaire
- Nom du directeur de recherche

2. Table des matières

3. Introduction générale

- Présentation du sujet
- Objectifs de la recherche
- Question principale et hypothèses
- Méthodologie utilisée

4. Chapitre théorique

- Revue de littérature
- Définition des concepts clés
- Contexte historique, culturel ou scientifique

5. Partie analytique

6. Discussion et interprétation

7. Conclusion générale

8. Bibliographie

9. Annexes (si nécessaire)

Annexe 3 – Directives générales pour les directeurs de recherche et grille d'évaluation interne

1) Rôle du directeur / de la directrice

- Guider l'élève tout au long du processus : définition du sujet, méthodologie, structure et écriture.
- Veiller à la **rigueur scientifique** et au **respect de l'éthique académique**.
- Aider à développer la **pensée critique et autonome** de l'élève.
- Préparer l'élève à la **présentation orale et à la soutenance**.

2) Points d'évaluation internes (grille générique)

Critère	Description	Notation
Choix du sujet	Pertinence, originalité, faisabilité	15 %
Méthodologie	Clarté du protocole, outils, cohérence	20 %
Analyse	Qualité de l'interprétation et de la réflexion	25 %
Expression écrite	Langue, structure, présentation	20 %
Autonomie et rigueur	Gestion du projet, respect des délais	20 %

Annexe 5 – Directives générales pour les examinateurs (évaluateurs) des mini thèses et de l'entretien oral

Objectif de l'évaluation:

L'évaluation vise à mesurer les compétences du candidat dans la conduite d'un travail de recherche indépendant, la qualité de son analyse et de sa réflexion critique, ainsi que sa capacité à présenter et défendre son projet de manière claire et structurée.

Critères d'évaluation du travail écrit

Critères	Description	Calcul de la note finale
1. Définition du sujet et formulation de la problématique	Pertinence du choix du sujet, précision de la question de recherche, originalité et clarté des objectifs.	15 %
2. Cadre théorique et revue de littérature	Pertinence et actualité des sources, compréhension des concepts clés, capacité à articuler le cadre théorique au sujet traité.	20 %
3. Méthodologie de recherche	Adéquation entre les outils méthodologiques choisis et la problématique, rigueur et cohérence de la démarche.	20 %
4. Analyse et interprétation des résultats	Pertinence, profondeur analytique, esprit critique et capacité à tirer des conclusions fondées.	25 %
5. Structure, expression et présentation	Qualité de la langue, clarté du raisonnement, respect des normes de citation et présentation formelle du travail.	20 %
		Total : 100 %

Barème d'évaluation (notation indicative)

<i>Excellent (90–100)</i>	<i>Travail original, cohérent et rigoureux. Excellente maîtrise des sources et de la méthodologie. Analyse fine et critique.</i>
<i>Très bien (80–89)</i>	<i>Travail solide et bien structuré, démontrant une très bonne compréhension du sujet.</i>
<i>Bien (70–79)</i>	<i>Travail correct, présentant quelques faiblesses mineures dans la formulation ou l'analyse.</i>
<i>Suffisant (55–69)</i>	<i>Travail satisfaisant, mais limité en profondeur ou en rigueur.</i>
<i>Insuffisant (0-54)</i>	<i>Travail non conforme aux exigences de la recherche académique</i>

Annexe 6 – Grille d'évaluation de l'usage de l'intelligence artificielle générative dans les mini thèses

Objet :

Ce barème vise à évaluer la manière dont l'élève a intégré des outils d'intelligence artificielle générative (IAG) dans son travail, en respectant l'éthique académique et en utilisant ces outils comme un soutien à la réflexion critique.

Critères d'évaluation :

Critères	Description	Points attribués
Transparence et déclaration	L'élève indique clairement où et comment il a utilisé l'IA (rédaction, synthèse, reformulation, visualisation, etc.).	0–10
Pertinence de l'usage	L'utilisation de l'IA s'intègre logiquement dans le processus de recherche ou d'écriture et ne remplace pas la pensée personnelle.	0–15
Esprit critique	L'élève démontre une capacité à évaluer et corriger les suggestions de l'IA, en justifiant ses choix.	0–20
Valeur ajoutée	L'usage de l'IA enrichit l'analyse, la présentation ou la structure du travail sans altérer son authenticité.	0–15
Respect de l'intégrité académique	Aucun contenu généré par l'IA n'est copié sans attribution ou sans reformulation critique.	0–10
Réflexion éthique	L'élève montre une compréhension des limites de l'IA et discute de l'impact de son utilisation.	0–10
Clarté et qualité finale	Le travail final témoigne d'un équilibre entre contribution humaine et soutien technologique.	0–20

Note finale possible : 100 points

Remarque :

Le but de cette évaluation est de **favoriser un usage réfléchi, critique et créatif** de l'intelligence artificielle dans la recherche et non de la pénaliser.

Annexe 7 – Grille d'évaluation de la présentation orale et de la soutenance et recommandations de répartition du temps

Objectif

Évaluer la capacité du candidat à communiquer efficacement les résultats de sa recherche, à justifier ses choix méthodologiques et à répondre avec pertinence aux questions des examinateurs.

Structure recommandée de la présentation

Durée totale : **10 à 15 minutes**

1. Introduction	Présentation du sujet, de la problématique et des objectifs.	2 à 3 min
2. Méthodologie	Description de la démarche et des outils utilisés.	3 à 4 min
3. Résultats et analyse	Présentation synthétique des résultats principaux.	4 à 5 min
4. Conclusion et ouverture	Bilan du travail, limites et perspectives.	2 à 3 min
5. Questions / Discussion	Dialogue avec les examinateurs.	3 à 5 min



Critères d'évaluation de la présentation

Critères	Description	Points
1. Clarté et structure de la présentation	Cohérence du discours, capacité à hiérarchiser les idées et à présenter un fil conducteur clair.	25
2. Maîtrise du contenu et pertinence des explications	Connaissance approfondie du sujet, capacité à justifier les choix méthodologiques.	30
3. Qualité de l'expression orale	Diction, articulation, fluidité, niveau de langue et utilisation adéquate du vocabulaire disciplinaire.	20
4. Réactivité lors de l'entretien	Capacité à répondre de manière réfléchie, à reformuler et à argumenter face aux questions.	15
5. Support visuel et communication non verbale	Utilisation pertinente des supports (diaporama, affiches, vidéos, démonstrations) et attitude confiante.	10

Total: 100

Annexe 8 – Documents à joindre à la mini thèse

Chaque travail soumis à l'évaluation nationale doit être accompagné des **documents suivants**, obligatoirement regroupés dans le dossier numérique transmis via la plateforme du Ministère de l'Éducation :

a. Déclaration d'authenticité du travail

Je soussigné(e), [Nom et prénom de l'élève], déclare que le présent travail est le fruit de ma réflexion personnelle et de mes efforts individuels.

Toutes les sources consultées sont citées de manière complète et conforme aux normes académiques.

Aucune partie de ce travail n'a été copiée ou produite à l'aide d'un logiciel génératif sans vérification et reformulation personnelles.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature du directeur/de la directrice de thèse: _____

b. Feuille de validation du directeur ou de la directrice de recherche

Ce document doit préciser:

- ✓ le nom complet du directeur/de la directrice de thèse
- ✓ l'établissement d'enseignement
- ✓ la spécialité ou le domaine du travail
- ✓ la date d'approbation de la proposition de recherche (הצעת מחקר)

Signature du directeur/directrice : _____

Cachet de la direction de l'école : _____

c. Résumé du travail (תקציר העבודה)

L'élève doit fournir un **résumé d'une page maximum**, rédigé dans la langue du travail.

Ce résumé doit mentionner :

- ✓ le sujet de recherche
- ✓ les objectifs et hypothèses
- ✓ les principaux résultats et conclusions

Ce document doit être rédigé dans un style clair et synthétique.

d. Bibliographie

La bibliographie doit être présentée selon les normes académiques ou un équivalent accepté.
Elle doit inclure :

- ✓ les ouvrages imprimés
- ✓ les articles scientifiques
- ✓ les sources numériques
- ✓ les corpus primaires (textes, œuvres, données, interviews, etc.)

Chaque source doit comporter :

Nom de l'auteur, année, titre, lieu d'édition, éditeur, et lien URL (le cas échéant).

Annexe 9 – Déclaration d'intégrité académique (modèle national)

Déclaration d'intégrité académique

Je déclare par la présente que :

- *Le travail soumis est entièrement de ma propre production*
- *Les sources consultées ont été citées conformément aux règles de référence scientifique*
- *Aucune partie du texte n'a été copiée, traduite automatiquement ou générée par un logiciel d'intelligence artificielle sans reformulation et contrôle personnel*
- *Je comprends que toute fausse déclaration constitue une atteinte grave à l'intégrité académique et peut entraîner la disqualification du travail*

Nom de l'élève: _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Nom de l'établissement : _____

Signature du directeur/de la directrice de thèse: _____

Cachet de l'établissement : _____

Annexe 10 – Rôle et responsabilités des évaluateurs

1) L'évaluateur externe

L'évaluateur externe (מערך חיצוני) est désigné par le Ministère de l'Éducation.

Il est chargé de :

- ✓ évaluer la qualité scientifique du travail écrit selon les grilles officielles
- ✓ participer à la présentation orale et à la soutenance
- ✓ rédiger un **rapport d'évaluation détaillé** indiquant la note attribuée et ses justifications
- ✓ veiller à la **neutralité et à la transparence** de la procédure d'évaluation

Il ne doit avoir **aucun lien professionnel ou personnel** avec l'élève ou l'établissement évalué.

2) Le directeur de thèse (enseignant encadrant)

Étape 1 – Élaboration et formulation de la proposition de recherche avec l'élève :

- Définir et affiner la question de recherche que l'élève souhaite étudier. Le/La directeur-trice doit s'assurer du caractère original de la question. Il/Elle veillera également à garantir l'autonomie de l'élève dans la rédaction du travail.
- Rédiger avec l'élève la proposition de recherche conformément aux directives de l'Inspection des travaux de fin d'études et en adéquation avec le domaine disciplinaire.
- Aider l'élève à repérer des sources académiques (articles de revues et ouvrages) relatives au sujet de recherche.
- Transmettre à l'élève des connaissances pertinentes en méthodologie de recherche propres au domaine, en cohérence avec la question de recherche.
- Servir d'intermédiaire pour la mise en œuvre des corrections demandées par l'Inspection des travaux de fin d'études, le cas échéant.
- S'assurer que l'élève est informé-e des composantes de l'évaluation et progresse selon le tableau d'évaluation et l'ensemble de ses critères, dès le début du processus.
- Une fois l'approbation définitive de la proposition obtenue, celle-ci fait office de plan de travail et doit être suivie en conséquence.

Étape 2 – Encadrement de la rédaction du travail:

- Maintenir un contact régulier avec l'élève et être attentif-ve aux difficultés et défis rencontrés durant le processus. Veiller à une traçabilité (numérique ou autre) de tout l'accompagnement, depuis la proposition jusqu'à la fin de la rédaction.

- Orienter et guider l'élève dans la rédaction des chapitres du travail.
- Expliquer à l'élève la structure de chaque chapitre et le contenu attendu.
- Examiner les chapitres au fur et à mesure de leur finalisation, formuler des observations/corrections et vérifier leur prise en compte.
- Accompagner l'élève dans la recherche et l'analyse des résultats.
- Encadrer l'élève jusqu'à l'achèvement de l'ensemble des chapitres, en veillant au respect de la structure du travail, à la rédaction de l'introduction, du résumé/synthèse, des conclusions et de la bibliographie.
- Veiller à la rédaction des références et de la bibliographie conformément aux normes académiques et aux directives du domaine disciplinaire.

Étape 3 – Évaluation du processus de rédaction du travail :

- À l'issue du processus, le directeur ou la directrice rédigera une appréciation du travail de l'élève selon le barème/fiche d'évaluation du directeur, en mettant l'accent sur l'évaluation du processus suivi par l'élève dans le cadre de la rédaction du travail de fin d'études, et attribuera une note finale (sur 100) **représentant 30 % de la note globale du travail.**